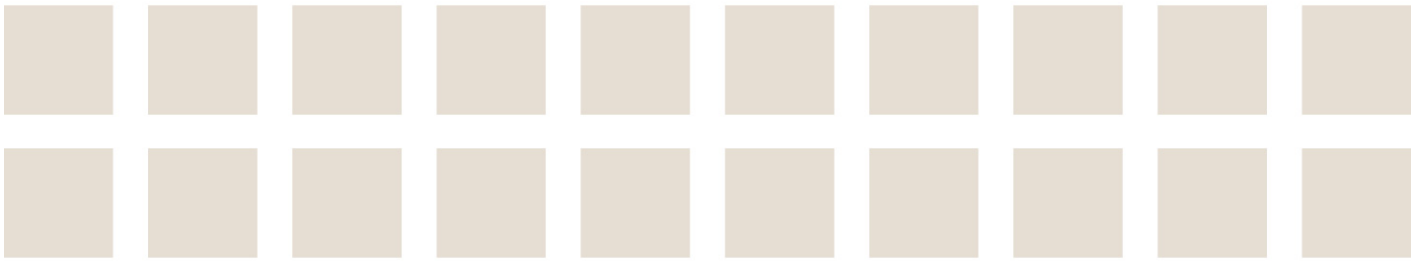
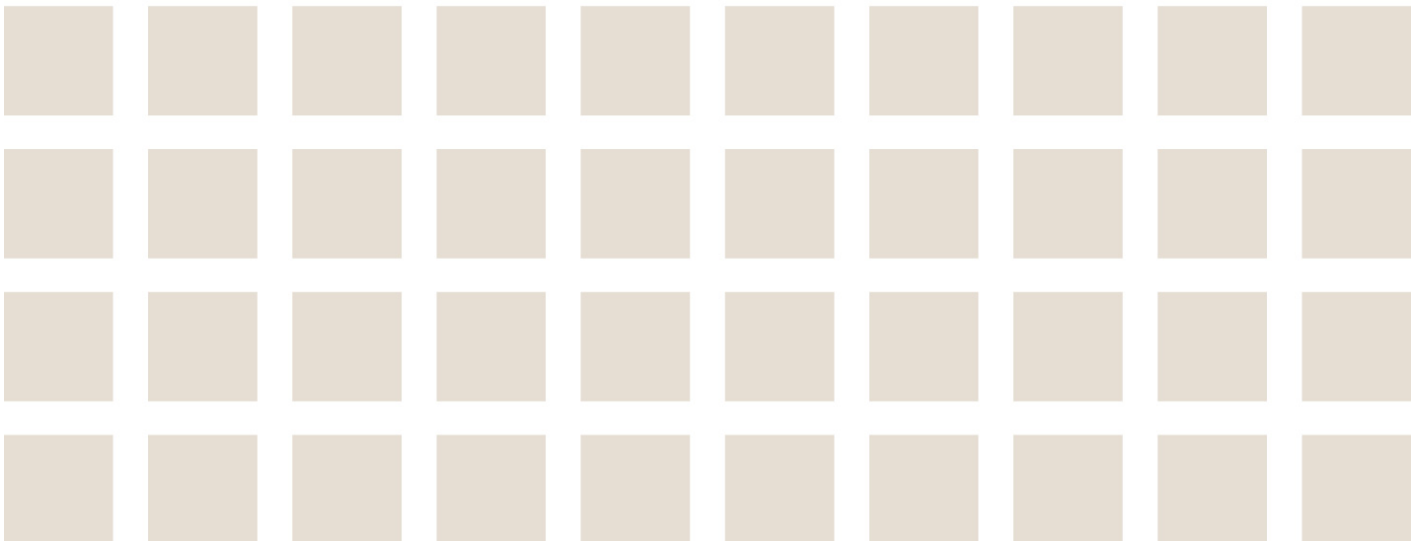


# AMUNDI FINANCE EMISSIONS



## RAPPORT ANNUEL 20%6



# Sommaire

1. Rapport de gestion sur l'exercice 2016
2. Etats Financiers 2016
3. Rapport du Président
4. Rapports des Commissaires aux comptes
5. Déclaration du Directeur Général

# Rapport de gestion sur l'exercice 2016

## Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

### Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

### Directeur Général & Administrateur

Monsieur Pierre BOSIO

### Directeur Général Délégué

Madame Béatrice PAILLOLE

### Administrateurs

Monsieur Frédéric FOUQUET,  
Madame Nadine FEDON,  
Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX,

### Commissaire aux Comptes

Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES  
Représenté par Monsieur Olivier DRION

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE AMUNDI FINANCE EMISSIONS sur les comptes sociaux au 31 décembre 2016

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016

AMUNDI FINANCE EMISSIONS a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Au cours de l'exercice 2016, AMUNDI FINANCE EMISSIONS a poursuivi son activité d'émission de titres<sup>1</sup> obligataires pour le réseau Crédit Agricole.

Le montant nominal total émis au 31 décembre 2016 s'élève à 1,86 milliards d'euros. L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2021 et 2026.

<sup>1</sup> titres bénéficiant de la garantie de Crédit Agricole S.A.

### COMPTE DE RESULTAT

Le **résultat d'exploitation** ressort avec une perte de 10 106 milliers d'euros contre une perte de 5 229 milliers d'euros sur l'exercice 2015.

Les produits d'exploitation sont nuls, les charges d'exploitation s'élèvent à 10 106 milliers d'euros.

Ces charges comprennent principalement :

- les commissions de garanties pour 3 946 milliers d'euros contre 2 611 milliers d'euros au 31 décembre 2015,

- les commissions de distribution sont de 4 267 milliers d'euros contre 1 461 milliers d'euros au 31 décembre 2015,
- les frais de gestion de la société pour 1 790 milliers d'euros contre 1 122 milliers d'euros au 31 décembre 2015,
- les honoraires des commissaires aux comptes pour 23 milliers d'euros, montant stable par rapport à l'exercice précédent.

Le **résultat financier** est un produit de 10 513 milliers d'euros contre un produit de 6 340 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Il se compose essentiellement de :

- Produit net d'intérêts courus pour 1 692 milliers d'euros, dont les intérêts courus à percevoir ou à payer sur les instruments à terme (swaps de taux et de performance), sur les actifs de couverture ainsi que sur les titres obligataires et la cote part de coupons OPCI à reverser aux porteurs,
- Produits nets réalisés pour 12 032 milliers d'euros, dont :
  - un gain de 11 740 milliers d'euros sur les actifs de couverture des titres obligataires,
  - un gain de 18 729 milliers d'euros sur les instruments à terme (swaps de taux et de performance),
  - une perte de 18 437 milliers d'euros sur les titres obligataires (coupons versés aux porteurs et moins-value de cession).

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2016 est un produit de 407 milliers d'euros contre un produit de 1 111 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Il n'y a pas de d'impôt sur les bénéfices tout comme au 31 décembre 2015.

Le **résultat net** est un bénéfice de 407 milliers d'euros contre un bénéfice de 1 111 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

## BILAN

Au 31 décembre 2016, le total de bilan s'établit à 1 723 917 milliers d'euros.

### Les postes de l'actif

L'actif du bilan au 31 décembre 2016 est composé :

- des actifs de couverture des titres obligataires émis par AMUNDI FINANCE EMISSIONS pour 1 684 064 milliers d'euros contre 1 156 531 milliers d'euros au 31 décembre 2015,
- de placement de trésorerie auprès de la centrale de trésorerie d'AMUNDI pour 24 400 milliers d'euros,
- des sommes disponibles en banque pour 275 milliers d'euros,
- des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 32 milliers d'euros,
- des produits à recevoir sur les swaps de taux pour 6 367 milliers d'euros,
- d'un produit à recevoir pour appel en garantie pour 1 238 milliers d'euros,
- des créances sur des actifs de couvertures pour 7 542 milliers d'euros.

### Les postes du passif

Le passif du bilan est composé des éléments suivants :

- des emprunts obligataires pour 1 693 162 milliers d'euros (dont intérêts courus pour 7 309 milliers d'euros),
- du poste factures non parvenues pour 4 482 milliers d'euros,
- des charges à payer sur les swaps de taux pour 313 milliers d'euros,
- des dettes sur les actifs de couvertures pour 21 957 milliers d'euros,
- des capitaux propres qui s'établissent à 3 997 827,15 euros au 31 décembre 2016 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Mouvement de la période	31/12/2016
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve indisponible	0			0
Réserve légale	0			0
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	254	1 111		1 365
Résultat de l'exercice	1 111	-1 111	407	407
Provisions réglementées	0			0
Distribution de dividendes	0			0
Versement de dividendes	0			0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 590</b>	<b>0</b>	<b>407</b>	<b>3 998</b>

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

## DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2016, il est proposé d'affecter 93 311,64 euros à la réserve légale et 314 091,07 euros en report à nouveau, celui s'élèvera après cette affectation à 1 679 313,86 euros.

La réserve légale n'ayant jamais été dotée après les bénéfices des exercices 2014 et 2015, un rattrapage de trois années est effectué (voir détail des 93 311,64 euros ci-dessous) :

- 17 369,60 euros sur le bénéfice 2014 (5% de 347 391,96 euros)
- 55 571 ,90 euros sur le bénéfice 2015 (5% de 1 111 438,06 euros)
- 20 370,14 euros sur le bénéfice 2016 (5% de 407 402,71 euros)

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

## HORS BILAN

Au 31 décembre 2016, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 1 254 511 milliers d'euros et composés de swaps de taux et de swaps de performance.



Le poste «engagements de garantie reçue» s'élève à 1 343 363 milliers d'euros.

## INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D441-4.

*Délais de paiement fournisseurs :*

en milliers d'euros	2016			2015		
	< 30 jours	30 < à < 60 jours	60 jours < à < 2 ans	< 30 jours	30 < à < 60 jours	60 jours < à < 2 ans
Montant des factures	0	4 481 512	0	3 879,42	1 594 071,61	0
Nombre de facture	0	84	0	4	56	0

## EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR AU 31 DECEMBRE 2016

Il n'y a pas d'événement important postérieur à l'arrêté du 31 décembre 2016 à signaler.

## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Amundi Finance Emissions poursuivra le développement de son activité d'émission de titres obligataires en 2017.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

AMUNDI FINANCE EMISSIONS ne détient pas de titre de filiales et participations.

## CONTROLE DE LA SOCIETE

AMUNDI FINANCE détient 99.9 % des actions.

## CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

## PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération.

## CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il n'a été conclu au cours de l'exercice 2016, aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, Amundi Finance Emissions est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Cependant, Amundi Finance Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

## Travaux du Conseil d'Administration

### Au cours de l'exercice

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice, notamment sur les points suivants :

#### Conseil d'Administration du 24/03/2016

- Arrivée à échéance du mandat de cinq Administrateurs :

- Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS,
- Monsieur Pierre BOSIO,
- Madame Nadine FEDON,
- Monsieur Frédéric FOUQUET,
- Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX.

- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble des mandats cités ci-dessus ;

- Arrivée à échéance du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire : le Cabinet ERNST & YOUNG et AUTRES et proposition de soumettre à l'Assemblée Générale son renouvellement;

- Arrivée à échéance du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant : Picarle & Associés et proposition de soumettre à l'Assemblée Générale son renouvellement ;

- Rapport du Président ;

- Rapport du Conseil d'Administration, Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 :

- Rapport d'Activité de la Société sur l'exercice 2015,
- Présentation des comptes clos le 31/12/2015,

- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### Conseil d'Administration du 17/06/2016

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration : Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS ;

- Confirmation du Directeur Général : Monsieur Pierre BOSIO ;
- Confirmation du Directeur Général Délégué : Madame Béatrice PAILLOLE.

**Conseil d'Administration du 28/07/2016**

- Rapport d'activité de la Société au 30 juin 2016 ;
- Examen et arrêté des comptes semestriels de la Société au 30 juin 2016 ;
- Approbation du prospectus de base et renouvellement de l'autorisation d'émission,

Depuis la clôture de l'exercice :

**Conseil d'Administration du 31/03/2017**

- Démission d'un Administrateur : Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX
- Rapport du Président ;
- Rapport du Conseil d'Administration, Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 :
  - Activité de la Société sur l'exercice 2016,
  - Présentation des comptes clos le 31/12/2016,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

## RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2016 12	31/12/2015 12	31/12/2014 12	31/12/2013 12	31/12/2012 12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008	40 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	139 063	139 063	139 063	139 063	2 500
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	407 402,71	1 111 438,06	474 284,96	-93 607,23	-1 960,79
Impôts sur les bénéfices			126 893,00		
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	407 402,71	1 111 438,06	347 391,96	-93 607,23	-1 960,79
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION EN EUROS</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,93	7,99	2,50	-0,67	-0,78
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,93	7,99	2,50	-0,67	-0,78
Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

## INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

### Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous devons rendre compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Nous devons indiquer également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

A ce titre, nous vous informons que Amundi Finance Emissions n'a versé ni rémunération, ni avantage en nature, ni jetons de présence à ses mandataires sociaux au cours de l'année 2016.

Certains mandataires sociaux exercent leur activité principale en tant que salariés du groupe Amundi et plus largement du groupe Crédit Agricole SA, actionnaire indirect principal de la Société. Ils reçoivent, à ce titre, une rémunération et des avantages conformes aux grilles de classification en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole SA.

Conformément à sa politique interne relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux en son sein, le groupe Crédit Agricole SA ne communique pas cette rémunération et ces avantages à ses filiales.

Aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de Amundi Finance Emissions.

Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux  
(L.225-102-1 du code de commerce)

Exercice : 01/01/2016 à 31/12/2016

■ Jean-philippe Bianquis

Société	Fonction	Représente
AMUNDI AUSTRIA GMBH	Vice-Président du Conseil de Surveillance	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI ISSUANCE	Président du Conseil d'Administration	
CRELAN INVEST SICAV	Administrateur	
DNA	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
LRP	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Pierre Bosio

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général et Dirigeant Effectif	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur et Directeur Général	
AMUNDI ISSUANCE	Directeur Général Délégué	
LCL EMISSIONS	Administrateur et Directeur Général	
LRP	Administrateur	
ANATEC	Censeur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Nadine Fedon

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
CA PUBLIC SECTOR SCF	Administrateur et Directeur Général	
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT - CRH	Administrateur	CREDIT AGRICOLE SA
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH	Administrateur et Directeur Général	
EUROPEAN DATA WAREHOUSE	Membre du Conseil de Surveillance	CREDIT AGRICOLE SA
EUROPEAN DATA WAREHOUSE	Administrateur	CREDIT AGRICOLE SA
SOCIETE DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE FRANCAISE (SFEF) *	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Frédéric Fouquet

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	

AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ **Guilhem Nouvel-Alaux**

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
CREDIT AGRICOLE LEASING ET FACTORING	Administrateur	
FONCARIS	Administrateur	
PLEINCHAMP SAS	Membre du Conseil de Surveillance	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ **Béatrice Paillole**

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général Délégué	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur et Directeur Général	
LCL EMISSIONS	Directeur Général Délégué	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice



# Etats Financiers 2016

# **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

**90 Boulevard Pasteur  
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2016  
en milliers d'euros**

## BILAN ACTIF

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2016	31/12/2015
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Prêts	24 400		24 400	300
<b>TOTAL II</b>	<b>24 400</b>	<b>0</b>	<b>24 400</b>	<b>300</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Avances,acomptes versés/commandes	0		0	0
<b>CREANCES</b>				
Autres créances (3)	15 178		15 178	18 976
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	1 685 391	-1 326	1 684 064	1 156 531
Disponibilités	275		275	26 929
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL III</b>	<b>1 700 843</b>	<b>-1 326</b>	<b>1 699 517</b>	<b>1 202 436</b>
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>1 725 243</b>	<b>-1 326</b>	<b>1 723 917</b>	<b>1 202 736</b>

## BILAN PASSIF

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015		
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 50px;"></td><td style="text-align: center;">2 225</td></tr></table> )		2 225	2 225	2 225
	2 225			
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 50px; text-align: center;">B1</td><td style="width: 50px;"></td></tr></table> )	B1		0	0
B1				
Report à nouveau	1 365	254		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	407	1 111		
<b>RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION</b>				
<b>TOTAL I</b>	<b>3 998</b>	<b>3 590</b>		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>TOTAL II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<b>TOTAL III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>DETTES (4)</b>				
Autres emprunts obligataires (1)	1 693 162	1 169 595		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	4	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 482	1 598		
Dettes fiscales et sociales	0	0		
Autres dettes	22 271	27 952		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 719 919</b>	<b>1 199 145</b>		
Ecarts de conversion passif <span style="float: right;">V</span>				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>1 723 917</b>	<b>1 202 736</b>		

Résultat de l'exercice en centimes **407 402,71**

Total du bilan en centimes **1 723 916 864,34**

1- Les émissions bénéficient de la garantie Crédit Agricole S.A.

**HORS BILAN (en liste)**

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Sw aps de performance	393 450	107 931
Sw aps de taux	861 061	731 739
<b>TOTAL DES SWAPS (I+II)</b>	<b>1 254 511</b>	<b>839 670</b>
Avals cautions et garanties données	0	0
Avals cautions et garanties recues	0	0
<b>TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Garanties recues d'Etablissements de Credit	1 343 363	321 486
<b>TOTAL DES GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>1 343 363</b>	<b>321 486</b>

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Rubriques	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	0	0	0	0
Autres produits (1) (11)			0	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>		<b>I</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			10 106	5 229
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Autres charges (12)			0	0
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)</b>		<b>II</b>	<b>10 106</b>	<b>5 229</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>-10 106</b>	<b>-5 229</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			0	0
Autres intérêts et produits assimilés (5)			33 669	38 590
Reprises sur provisions et transferts de charges			4 843	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 400	1 892
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>V</b>	<b>39 912</b>	<b>40 482</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	6 170
Intérêts et charges assimilées (6)			29 321	27 762
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			78	210
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>		<b>VI</b>	<b>29 399</b>	<b>34 142</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>10 513</b>	<b>6 340</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>407</b>	<b>1 111</b>

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Rubriques		31/12/2016	31/12/2015
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)</b>	<b>VII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)</b>	<b>VIII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	<b>IX</b>		
Impôts sur les bénéfices	<b>X</b>	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		<b>39 913</b>	<b>40 482</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>		<b>39 505</b>	<b>39 370</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		<b>407</b>	<b>1 111</b>

# A N N E X E S

## 1. FAITS CARACTERISTIQUES

### Evènements significatifs de l'exercice 2016

L'exercice 2016 est marqué par la poursuite de l'activité d'émission de titres obligataires conformément aux prévisions, avec 582 500 milliers d'euros de nominal émis.

### La variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 3 997 827,15 euros au 31 décembre 2016 contre 3 590 424,44 euros au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2016 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de 1 111 438,06 euros en report à nouveau pour le porter à 1 365 222,79 euros.

Le résultat de l'exercice 2016 est un bénéfice de 407 402,71 euros.

## 2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Néant

## 3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

### Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2016 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

### Principes généraux

Les états financiers d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément au Plan Comptable Général et aux principes généralement admis (PCG art. 531-1) ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

### Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent.

### Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

### Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de dépréciation enregistrée en déduction de cet encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dite du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie de compte de résultat.

### Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

### Charges et Produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

### Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

### Intégration fiscale

AMUNDI FINANCE EMISSIONS est depuis le 1er janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

### Régime des sociétés mères

AMUNDI FINANCE EMISSIONS fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

### Composition du capital social

Le capital de AMUNDI FINANCE EMISSIONS est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

### Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.



#### 4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations (Tableau 1 – Immobilisations)

Un prêt de 24 400 milliers d'euros a été octroyé à la centrale de trésorerie du groupe AMUNDI.

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissements au 31/12/2016

Provisions (Tableau 2 – Provisions)

Au 31 décembre 2016 une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est constatée pour 1 326 milliers d'euros.

Emprunts et dettes financières (Tableau 3 – Etats des échéances des créances et des dettes)

Au 31 décembre 2016, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 1 685 853 milliers d'euros.

L'échéance des titres obligataires en circulation est comprise entre 2021 et 2026.

Au 31 décembre 2016 les charges d'intérêts courus sur les emprunts obligataires sont dues pour 7 309 milliers d'euros.

Charges à payer (Tableau 4 – Détail des charges à payer)

La rubrique est composée du poste factures non parvenues pour 4 482 milliers d'euros, des dettes sur acquisitions de valeurs mobilières de placement et des dettes sur cessions d'EMTN pour un total de 21 957 milliers d'euros, des charges à payer concernant les engagements sur les swaps de taux pour 314 milliers d'euros et des intérêts créditeurs sur comptes bancaires pour 4 milliers d'euros.

Produits à recevoir (Tableau 5 – Détail des produits à recevoir)

Les autres créances sont composées d'intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 6 367 milliers d'euros ; d'un acomptes sur l'impôt sur les sociétés pour 32 milliers d'euros ainsi que d'un produit à recevoir pour appel en garantie d'AMUNDI FINANCE pour 1 238 milliers d'euros.

Capitaux propres (Tableau 6 – Variations des capitaux propres)

Tableau de financement (Tableau 7 – Tableau de financement)

## Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

(Tableau 8 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont les instruments de couvertures des émissions de titres obligataires.

Elles sont composées d'investissements dans deux OPCI (Immanens et Immo Emission) pour 341 142 milliers d'euros et de placement en obligations (Crédit Agricole) pour 1 343 363 milliers d'euros.

### Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au niveau d'AMUNDI.

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe AMUNDI.

## **5. AUTRES INFORMATIONS**

### Engagements hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie reçue pour un montant de 1 343 363 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi Finance sur les actifs de couverture.
- Swaps de taux (échange de taux variable contre taux fixe) pour un notionnel de 861 061 milliers euros,
- Swaps de performance de l'activité index de performance pour un notionnel de 393 450 milliers d'euros.

## Tableau 1 - IMMOBILISATIONS

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2016

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I		
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II		
	TOTAL III	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		300	24 400
	TOTAL IV	300	24 400
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	300	24 400

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
	TOTAL III			
	TOTAL IV			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			

## Tableau 2 - PROVISIONS

Désignation :

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2016

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL I				
TOTAL II				
Autres prov. pour dépréciation	6 170		-4 843	1 326
	TOTAL III		-4 843	1 326
	TOTAL GENERAL (I + II + III)			
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		-4 843	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

### Tableau 3 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2016

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Débiteurs divers (dont pension titres)	15 178	15 178	
	<b>TOTAUX</b>	<b>15 178</b>	<b>15 178</b>	<b>0</b>
(1) Montant :	- prêts accordés en cours d'exercice			
	- remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Autres emprunts obligataires (1)	1 693 162		204 925	1 486 238
	Fournisseurs, comptes rattachés	4 482	4 482		
	Sécurité sociale, aut.org sociaux				
	- impôt bénéfiques	0	0		
	Autres dettes (pension titres)	22 271	22 271		
	<b>TOTAUX</b>	<b>1 719 915</b>	<b>26 752</b>	<b>204 925</b>	<b>1 486 238</b>
(1) Emprunts souscrits ds exerc.	Emprunts remboursés ds exerc.				
(2) Emprunts, dettes associés					

### Tableau 4 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2016

Charges à payer		Montant
40100000	Fournisseurs	0
40110000	Fournisseurs bureaux	0
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	33
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	4 449
45100500	Groupe - Dette IS Exercice	0
46410000	Dettes sur Acquisitions VMP	14 427
46750100	MX_Créditeurs divers	7 530
46869999	charges à payer - sw ap	314
51861010	Intérêts bancaires à payer_MX	4
<b>Situation à la cloture de l'exercice</b>		<b>26 757</b>

### Tableau 5 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2016

Produits à recevoir		Montant
46879999	Produits a recevoir / Sw ap	6 367
46870900	Pdt à recevoir_appel en garantie	1 238
51861000	Interets bancaires a recevoir	0
<b>Situation à la cloture de l'exercice</b>		<b>7 604</b>

## Tableau 6 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2016

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		3 590
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		3 590
	<b>En moins</b>	<b>En plus</b>
Variations du capital		0
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		407
<b>SOLDE</b>	0	407
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		3 998

Tableau 7 - TABLEAU DE FINANCEMENT

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2016

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	-4 436	7 281
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières	24 100	300	Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports		
Réduction capitaux propres		94	- Autres capitaux propres		94
Rembourst dettes financières		254	Augmentation dettes financières	523 571	279 080
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>24 100</b>	<b>647</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>519 136</b>	<b>286 455</b>
<b>RESSOURCE NETTE</b>	<b>495 036</b>	<b>285 807</b>	<b>EMPLOI NET</b>		
<b>Variation du fonds de roulement net global</b>					
			<b>Besoins (B)</b>	<b>Dégagements (D)</b>	<b>Solde N (D-B)</b>
					<b>Solde N-1</b>
<b>VARIATIONS EXPLOITATION</b>					
Variations des actifs d'exploitation					
- Stocks et en-cours					
- Avances et acomptes versés sur commandes					
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances					
Variations des dettes d'exploitation					
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes				2 884	
<b>TOTAUX EXPLOITATION</b>			<b>0</b>	<b>2 884</b>	
<b>A VARIATION NETTE EXPLOITATION</b>				<b>2 884</b>	<b>-34</b>
<b>VARIATIONS HORS EXPLOITATION</b>					
Variations des autres débiteurs				3 799	
Variations des autres créditeurs			5 681		
<b>TOTAUX HORS EXPLOITATION</b>			<b>5 681</b>	<b>3 799</b>	
<b>B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION</b>				<b>-1 883</b>	<b>14 523</b>
<b>TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT</b>				<b>1 001</b>	<b>14 489</b>
<b>VARIATIONS TRESORERIE</b>					
Variations des disponibilités et valeurs mobilières de placements			496 037		
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque					
<b>TOTAUX TRESORERIE</b>			<b>496 037</b>	<b>0</b>	
<b>C VARIATION NETTE TRESORERIE</b>				<b>-496 037</b>	<b>-300 296</b>
<b>VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE</b>				<b>-495 036</b>	<b>-285 807</b>

<b>Tableau 8 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE</b>
--

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2016

Dénomination sociale - Siège social		Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDIT AGRICOLE	12 place des etats-unis 92127 MONTROUGE CEDEX	SA	8 538 314	74%
AMUNDI	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	419 814	100%



## Rapport du Président

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU TITRE DE LA LOI DE SECURITE FINANCIERE (LSF)**

**- EXERCICE 2016 -**

\* \* \*

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En application des articles L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, L.621-18-3 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-9 du Règlement Général de l'AMF, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, notamment des risques financiers liés aux effets du changement climatique, mises en place au sein du groupe Amundi et applicables à ses filiales, dont Amundi Finance Emissions.

Le présent rapport a été établi sur la base de la documentation, des reportings, des travaux de contrôles mis en œuvre au sein de l'établissement au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne du groupe Amundi. En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de l'établissement, sont intervenus entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les Responsables des fonctions de contrôle.

## 1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les informations fournies ci-dessous viennent en complément des éléments fournis dans le rapport de gestion conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce (sur les rémunérations, les mandats et fonctions des mandataires sociaux, ...).

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration d'Amundi Finance Emissions n'a pas encore pris la décision de se référer à un code de gouvernement d'entreprise. Cependant, Amundi Finance Emissions respecte notamment les règles suivantes en complément des exigences requises par la loi :

- diversité des membres du Conseil : Amundi Finance Emissions comprend au sein de son Conseil d'administration au moins une femme administrateur et une femme à sa Direction générale.
- dissociation des fonctions de direction et de présidence du Conseil : le Conseil d'Administration a opté pour une dissociation des fonctions.
- durée des mandats : la durée des fonctions des administrateurs est statutairement fixée à 3 ans ; elles prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

### 1.1. Structure de gouvernance et Conseil

- Mode de direction choisi

Le droit français offre la possibilité aux sociétés anonymes à Conseil d'Administration de choisir entre la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou l'unicité de ces fonctions. Le Conseil d'Administration, tenu pour la première fois le 27 juin 2013, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

- Composition du Conseil

Composition du Conseil au 31/12/2016 :

Nom	Fonction	Date d'échéance
Jean-Philippe Bianquis	Président du Conseil d'Administration	31/12/2018
Pierre Bosio	Administrateur et Directeur Général	31/12/2018
Béatrice Paillole	Directeur Général Délégué	31/12/2018
Nadine Fedon	Administrateur	31/12/2018
Frédéric Fouquet	Administrateur	31/12/2018
Guilhem Nouvel-Alaux (*)	Administrateur	31/12/2018

(\*) a démissionné le 01/03/2017

Les statuts de la Société disposent que le Conseil d'Administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Le Conseil élit parmi les Administrateurs

personnes physiques, un Président et le cas échéant, un Vice-président pour une durée ne pouvant excéder celle de leurs mandats d'Administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans.

Les statuts de la Société ne requièrent pas de membre indépendant au sein du Conseil d'administration. De fait, eu égard à la nature des activités de la Société strictement limitées par son objet social, eu égard également à la taille de son bilan et au montant du capital social détenu en totalité par le groupe Amundi, le Conseil d'administration comprend un nombre restreint d'administrateurs (5 au 31/12/2016).

Le Conseil d'Administration de la Société ne comporte pas non plus de membres élus par les salariés.

Les fonctions et mandats des mandataires sociaux sont indiqués dans le rapport de gestion.

Cette information vient en complément des éléments fournis dans le rapport de gestion conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce (sur les mandats et fonctions des mandataires sociaux, ...).

- Missions et fonctionnement général du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. La gestion quotidienne de la Société est de la compétence de la Direction générale. Le Directeur Général se doit de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration peut procéder à tous les contrôles qu'il juge opportuns.

L'ordre du jour de chaque Conseil est arrêté par le Président, après consultation des différents secteurs de la Société. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi d'un dossier comportant les points inscrits à l'ordre du jour ainsi que les dossiers nécessitant une analyse particulière et une information préalable.

Les statuts prévoient que les Administrateurs peuvent participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf pour l'adoption de certaines mesures importantes prévues par la loi (établissement des comptes annuels, du rapport de gestion et des comptes consolidés). Cependant, aucun règlement intérieur permettant l'utilisation de cette possibilité n'a encore été mis en place.

Enfin, chaque Administrateur nouvellement nommé est informé de la politique de prévention des conflits d'intérêts et reçoit les éléments nécessaires à leur éventuelle déclaration.

- Information sur les séances du Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises. La durée moyenne des séances du Conseil est d'une heure environ et permet un examen et une discussion approfondis des questions figurant à l'ordre du jour. Le taux moyen de présence pour l'ensemble des Administrateurs a été élevé (près de 60%).

L'ordre du jour des réunions a comporté en particulier les points suivants :

- Lors du Conseil du 24 mars 2016 :
  - Arrivée à échéance du mandat de cinq Administrateurs :
    - Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS,
    - Monsieur Pierre BOSIO,
    - Madame Nadine FEDON,
    - Monsieur Frédéric FOUQUET,
    - Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAU.
  - Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble des mandats cités ci-dessus ;
  - Arrivée à échéance du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire : le Cabinet ERNST & YOUNG et AUTRES et proposition de soumettre à l'Assemblée Générale son renouvellement;
  - Arrivée à échéance du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant : Picarle & Associés et proposition de soumettre à l'Assemblée Générale son renouvellement ;
  - Rapport du Président ;
  - Rapport du Conseil d'Administration, Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 :
    - o Rapport d'Activité de la Société sur l'exercice 2015,
    - o Présentation des comptes clos le 31/12/2015,
  - Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Lors du Conseil du 17 juin 2016 :
  - Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration : Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS ;
  - Confirmation du Directeur Général : Monsieur Pierre BOSIO ;
  - Confirmation du Directeur Général Délégué : Madame Béatrice PAILLOLE.
- Lors du Conseil du 28 juillet 2016 :
  - Rapport d'activité de la Société au 30 juin 2016 ;
  - Examen et arrêté des comptes semestriels de la Société au 30 juin 2016 ;
  - Approbation du prospectus de base et renouvellement de l'autorisation d'émission,
- Règlement intérieur

Il n'existe aucun règlement intérieur établi en complément des statuts de la Société.

- Conventions « réglementées »

En 2016, il n'a été conclue aucune convention soumise à ce régime (article L. 225-38 du Code de commerce).

- Principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux :

Les informations requises par l'AMF et l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ne sont pas présentées car aucune rémunération n'est versée par Amundi Finance Emissions à ses mandataires sociaux.

Il est rappelé que :

- Amundi Finance Emissions ne verse aucune rémunération fixe ou variable à ses dirigeants mandataires sociaux ;
- Aucun avantage particulier (indemnité due à raison de la prise de fonction, de la cessation ou du changement de fonction, de non concurrence), ni régime spécifique de retraite n'est accordé aux mandataires sociaux par Amundi Finance Emissions ;
- Aucun plan d'options de souscriptions ou d'achat d'actions (*stock options*), d'actions de performance, ou d'actions gratuites n'a été mis en place par Amundi Finance Emissions ;
- Les administrateurs de Amundi Finance Emissions ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur mandat dans la Société.

- Présentation de l'organisation et du fonctionnement des comités (d'audit et des comptes/ des rémunérations/ des nominations)

Amundi Finance Emissions ne s'est pas doté de Comité d'audit, en application des dérogations prévues par l'article L.823-20 du Code de commerce.

Par ailleurs, et compte tenu de son activité, Amundi Finance Emissions n'employant pas de moyens humains pour réaliser son activité, elle ne s'est pas dotée d'un Comité des rémunérations ou d'un autre Comité spécialisé.

### **1.2. Présentation des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général**

Il est précisé que le Conseil d'Administration d'Amundi Finance Emissions n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général.

### **1.3. Modalités de participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale des Actionnaires**

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée dans les formes requises par les statuts d'Amundi Finance Emissions (convocation par lettre simple, 15 jours au moins avant la tenue de l'Assemblée). Tout Actionnaire inscrit dans le Registre des Actionnaires de la Société à la date de l'Assemblée peut participer à l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs de l'Assemblée Générale d'Amundi Finance Emissions sont ceux d'une Assemblée Générale de Société Anonyme.

## **2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

### **Définition du dispositif de contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 2.1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent d'ores et déjà un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices ...).

### **2.1. Textes européens et français de référence en matière de contrôle interne**

#### **• Références légales et réglementaires**

- Code monétaire et financier.
- Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financière (CCLRF).
- Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **• Références propres au groupe Amundi et à ses filiales**

- Directive n°004 : « Délégations de pouvoirs » adoptée le 10 décembre 2008 et révisée le 14 mars 2011.
- Directive n°005 : « Sécurité des Systèmes d'Information » adoptée le 26 mai 2009 et révisée le 16 décembre 2009.
- Directive n°006 : « Usage des messageries électroniques » adoptée le 16 septembre 2010.
- Directive n°007 : « Le risque de réputation » adoptée le 16 septembre 2010.
- Directive n°008 : « Entrée en relation avec des tiers » adoptée le 16 septembre 2010.
- Note d'organisation ORG-059 : « Organisation de la Ligne Métier Risque » du groupe Amundi publiée le 5 juillet 2010 et révisée le 15 décembre 2016.
- Manuel de Compliance publié en février 2010, mis à jour en juin 2016.
- Charte de l'Audit-Inspection du groupe Amundi, présentée le 01/03/2010 au Comité d'Audit et révisée en avril 2016.
- Procédures et manuels établis en matière de Contrôle des Risques et de Conformité.

## **2.2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne**

### **a. Principes fondamentaux**

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne),
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, processus informatiques), comptables (qualité de l'information financière et comptable), de non-conformité et juridiques,
- un système de contrôle s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques.

### **b. Pilotage du dispositif**

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne d'Amundi Finance Emissions.



Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe Amundi, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Dans le cadre des lignes métiers concernées :

- le responsable de l'Audit-Inspection est hiérarchiquement rattaché à l'Inspection Générale Groupe de Crédit Agricole S.A., et fonctionnellement au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions de Pilotage et de Contrôle,
- le responsable des Risques et des Contrôles Permanents est rattaché au Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe de Crédit Agricole S.A. et au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions Pilotage et Contrôle,
- le responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A. et au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions de Pilotage et Contrôle.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la « Filière Risques » a été désigné, il s'agit du responsable des Risques et des Contrôles Permanents du groupe Amundi. Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Le Comité de Contrôle Interne du groupe Amundi, présidé par le Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions de Pilotage et de Contrôle, réunit le Responsable de l'Inspection, le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent, le Responsable du Contrôle de la Conformité, ainsi que le Directeur de l'Inspection Générale Groupe Crédit Agricole et le Responsable du pôle d'Inspection « Epargne, Assurance, et Immobilier et Fonctions Centrales Groupe » de Crédit Agricole.

Le Comité est chargé lors de ses réunions semestrielles de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre,
- procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée l'entité et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des résultats,
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne,
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes,
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

### **c. Rôle de l'organe délibérant**

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment en approuvant le présent rapport du Président relatif notamment aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

**d. Rôle de l'organe exécutif**

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

**e. Contrôle interne consolidé**

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance Emissions, le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne et effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Au cours de l'exercice 2016, les améliorations principales du contrôle interne du Groupe Amundi ont été les suivantes :

• **Dispositif de maîtrise et surveillance des risques**

L'amélioration et l'adaptation du dispositif de suivi des risques se sont poursuivies en 2016, sur le renforcement de la sécurité des activités de gestion, qui s'est traduit notamment par le renforcement des outils de gestion du risque de liquidité et le renforcement de l'encadrement

des activités pour le compte propre à travers la mise en place de seuils d'alertes et de limites sur plusieurs scénarii de stress adaptés à ces activités.

Le Comité de Bâle a publié un document (BCBS239 - Basel Committee on Banking Supervision) établissant 11 principes en matière de système d'information, visant à renforcer la gestion des risques. En 2016, au titre de l'année 2015, la Direction des Risques et la Direction Financière ont présenté au Comité Risques et au Comité de Contrôle Interne du groupe Amundi le premier diagnostic de la conformité du Système d'Information d'Amundi au regard de ces 11 principes.

- **Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité**

Le Groupe poursuit la mise en conformité de son dispositif à la réglementation européenne Market Abuse Regulation (« MAR »).

Un dispositif de lutte anti-corrupcion a été déployé dans l'ensemble du Groupe et a fait l'objet d'une certification « BS 10500 : 2011 » (norme britannique) en juillet 2016. Enfin, dans le cadre de la cotation d'Amundi, le dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été adapté.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Inspection d'Amundi fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité et est certifiée par l'IFACI depuis 2015.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion sont réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés

- **Plan de continuité d'activité**

Au cours de l'année 2016, des tests PSI et PRU ont été menés sur le PCA d'Amundi.

- **Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière**

Amundi a poursuivi en 2016 des actions d'organisation et/ou d'évolution des systèmes d'information, afin d'améliorer la qualité et les délais de production de son information comptable et financière.

## **2.3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise**

### **a. Typologie des risques**

Les risques encourus par Amundi Finance Emissions sont des risques de crédit, de marché, et de liquidité concernant les actifs d'adossement des émissions réalisées.

Par ailleurs, Amundi Finance Emissions est exposée à des risques transversaux : risque de non-conformité et risque juridique, risque opérationnel, risque informatique et risque comptable.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique : en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, Amundi Finance Emissions est tenue de

reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Cependant, Amundi Finance Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

#### **b. Dispositif de contrôle des risques**

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d'Amundi Finance Emissions repose sur :

- la définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par Amundi Finance Emissions ;
- une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par Amundi Finance Emissions.

En 2016, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

#### **c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité**

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Compliance. Lors de ce comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

En 2016, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

#### **d. Dispositif de Sécurité Financière**

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Le placement des notes émises par Amundi Finance Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

En 2016, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

**e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière**

Amundi Finance Emissions publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires :

- intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Amundi, de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers d'Amundi Finance Emissions.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données d'Amundi Finance Emissions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le manuel des procédures comptables du groupe Amundi, mis à jour annuellement, ainsi que par une cartographie des outils et processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives aux contrôles est également réalisée.

Elle se dote, conformément aux recommandations en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le dispositif de contrôle comptable au sein de la Direction Financière s'appuie sur des contrôles exercés par les équipes comptables en premier lieu, par le Contrôle de gestion, par l'équipe de Consolidation, par la Trésorerie ainsi que par une cellule de Contrôle comptable dédiée rattachée au Directeur Financier. Il s'appuie également sur les contrôles effectués par le Back-Office et par la Direction des Risques.

Le contrôle permanent comptable 2ème degré - 2ème niveau est assuré par une équipe dédiée et indépendante au sein de la Direction des Risques.

**f. Relations avec les Commissaires aux comptes**

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration d'Amundi Finance Emissions les conclusions de leurs travaux.

**g. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)**

L'Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique d'Amundi Finance Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier, selon une périodicité adaptée à la nature et à l'intensité des risques, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

**h. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité**

Le plan de continuité d'activité (PCA) d'Amundi Finance Emissions, filiale à 100% d'Amundi Finance est intégré dans celui d'Amundi qui fournit des solutions opérationnelles face à des sinistres potentiels. Le PCA intervient là où les moyens de sécurité mis en œuvre par les fonctions de support d'Amundi ne se sont pas avérés suffisants pour prévenir un sinistre.

Le PCA d'Amundi Finance Emissions repose sur trois piliers : le plan de repli utilisateurs, le plan de secours informatique et le dispositif de gestion de crise. L'efficacité de ces dispositifs est mesurée au moins une fois par an par des exercices. Les insuffisances réalisées font l'objet de plans d'amélioration.

Le plan de repli utilisateurs (PRU) a pour objectif la mise à disposition de locaux, de mobilier, d'outils bureautiques et de communication au personnel de l'entreprise. Depuis 2013, Amundi Paris dispose d'un nouveau site de repli localisé près de Paris d'une capacité totale de 700

positions dont 300 dédiées à Amundi. Un exercice de repli utilisateurs a été réalisé le 25 novembre 2016 : 164 personnes se sont déplacées et ont pu valider sans réserves l'ensemble des processus critiques liés à leur activité. Cet exercice a concerné toutes les entités du groupe Amundi et ses filiales en Région Parisienne.

Le plan de secours informatique (PSI) a pour objectif de pallier la perte partielle ou totale d'un site de production informatique. Le PSI d'Amundi Paris est placé sous la responsabilité du GIE informatique d'Amundi (Amundi ITS). Les applications reposent sur des systèmes redondants, tant au niveau des données que des serveurs, répartis en haute disponibilité et répliqués en temps réel entre deux sites de production situés à Marcoussis et Clichy.

Les systèmes bureautiques, les flux financiers et la téléphonie sont hébergés sur le site de Cotentin secouru par le site de Montigny le Bretonneux. Le PSI des sites Marcoussis / Clichy a été testé avec succès du 11 au 18 juin 2016 (une semaine de fonctionnement sur le site de Marcoussis seul). Celui des sites Cotentin / Montigny le Bretonneux a été testé avec succès également la semaine du 11 au 18 juin 2016. Cet exercice de fonctionnement sur un site unique pendant une semaine a validé le PSI d'Amundi.

Le dispositif de gestion de crise a pour objectif d'assurer la remontée, l'analyse et le traitement des alertes, puis la coordination des acteurs chargés du déploiement des plans de secours et des métiers sinistrés. Ce dispositif repose sur l'organisation d'astreintes avec les membres du COMEX et sur un outil d'alerte (PCA Live), indépendant du système d'information et alimenté quotidiennement par le référentiel des personnes du groupe. Il permet également de centraliser les informations, documentations et procédures du PCA. Cet outil permet de contacter tout ou partie des collaborateurs par email et SMS.

\* \* \*

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein d'Amundi Finance Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'Administration,

Jean-Philippe BIANQUIS



## **Amundi Finance Emissions**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article  
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil  
d'administration de la société Amundi Finance Emissions**

ERNST & YOUNG et Autres





## Amundi Finance Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2016

### Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Amundi Finance Emissions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Amundi Finance Emissions et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 10 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Olivier Drion

# Rapports des Commissaires aux comptes

## **Amundi Finance Emissions**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## Amundi Finance Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2016

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Amundi Finance Emissions, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester l'exactitude et la sincérité des informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Paris-La Défense, le 10 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Olivier Drion

## **Amundi Finance Emissions**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2016

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions  
et engagements réglementés**

ERNST & YOUNG et Autres

## Amundi Finance Emissions

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.





## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 10 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Olivier Drion', written over a faint circular stamp or watermark.

Olivier Drion

## **Amundi Finance Emissions**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales,  
environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

ERNST & YOUNG et Associés

## Amundi Finance Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2016

### Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC<sup>1</sup> sous le numéro 3-1050 et membre du réseau du commissaire aux comptes de la société Amundi Finance Emissions, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société Amundi (ci-après les « Référentiels »).

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

---

<sup>1</sup> Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences d'une personne et se sont déroulés en mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ une journée.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

## **1. Attestation de présence des Informations RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec la responsable du développement durable d'Amundi (société mère), de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

### **Conclusion**

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené un entretien avec la personne responsable du rapport de gestion afin d'apprécier la pertinence des explications justifiant l'absence totale ou partielle de certaines informations dans le rapport de gestion.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

## Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 3 avril 2017

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Caroline Delerable  
Associée développement durable



Abder Aouad  
Associé



## Déclaration du Directeur Général

**AMUNDI FINANCE EMISSIONS**  
**Société Anonyme**  
**Au capital de 2 225 008 euros**  
**Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris**  
**529 236 085 RCS Paris**

**Déclaration du Directeur Général**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion et le rapport annuel du Président présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes.

Paris, le 10/06/2017

Pierre BOSIO  
Directeur Général



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Bosio', is written over a horizontal line.

AMUNDI FINANCE EMISSIONS  
90 boulevard Pasteur  
75015 Paris  
RCS Paris 529 236 085